

**FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION  
CONCERNANT LES RÉCLAMATIONS CONTRE LES ENTITÉS SEARS CANADA<sup>1</sup>**

Note : Les Demandeurs sont fortement encouragés à remplir et à soumettre leur Preuve de réclamation en ligne sur le portail de soumission des réclamations du Contrôleur à l'adresse [cfcanada.fticonsulting.com/searscanada](http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada).

**1 DÉNOMINATION DE L'ENTITÉ OU DES ENTITÉS SEARS CANADA (LE « DÉBITEUR » OU LES « DÉBITEURS ») FAISANT L'OBJET DE LA RÉCLAMATION :**

Débiteur(s) : \_\_\_\_\_

**2 A) COORDONNÉES DU DEMANDEUR**

Nom officiel complet du Demandeur :

\_\_\_\_\_

Adresse postale complète du  
Demandeur :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone du Demandeur :

\_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur du Demandeur :

\_\_\_\_\_

Adresse électronique du Demandeur :

\_\_\_\_\_

À l'attention de (personne-ressource) :

\_\_\_\_\_

---

<sup>1</sup> Les « entités Sears Canada » sont Sears Canada Inc., Corbeil Électrique Inc., Transports S.L.H. Inc., The Cut Inc., Services Clientèle Sears Inc., Initium Logistics Services Inc., Initium Commerce Labs Inc, Initium Trading and Sourcing Corp., Centres de Revêtements de Sol Sears Inc., 173470 Canada Inc., 2497089 Ontario Inc., 6988741 Canada Inc., 10011711 Canada Inc., 1592580 Ontario Limited, 955041 Alberta Ltd., 4201531 Canada Inc., 168886 Canada Inc., 3339611 Canada Inc. et SearsConnect.

**B) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR INITIAL AUPRÈS DUQUEL VOUS AVEZ ACQUIS LA RÉCLAMATION, LE CAS ÉCHÉANT**

- i) Le Demandeur a-t-il acquis cette Réclamation aux termes d'une cession de créance? Oui  Non
- ii) Dans l'affirmative, joindre les documents attestant cette cession et fournir les coordonnées du Demandeur initial auprès duquel vous avez acquis la Réclamation :

Nom officiel complet du Demandeur initial :

\_\_\_\_\_

Adresse postale complète du Demandeur initial :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone du Demandeur initial :

\_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur du Demandeur initial :

\_\_\_\_\_

Adresse électronique du Demandeur initial

\_\_\_\_\_

À l'attention de (personne-ressource) :

\_\_\_\_\_

**3 MONTANT ET NATURE DE LA RÉCLAMATION**

Le Débiteur devait et doit toujours les montants suivants au Demandeur :

Devise :	Montant de la Réclamation préalable (y compris les intérêts courus en date du 22 juin 2017 inclusivement) <sup>2</sup> :	La Réclamation est-elle visée par une garantie?	Valeur de la sûreté détenue, le cas échéant <sup>3</sup> :
_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	_____

<sup>2</sup> Les intérêts courus à compter de la date du dépôt, soit le 22 juin 2017, ne sont pas compris dans les Réclamations.

<sup>3</sup> Si la Réclamation est visée par une garantie, donner tous les détails concernant la sûreté, y compris la date à laquelle elle a été consentie, la valeur que vous avez attribuée aux actifs grevés par votre sûreté et le mode d'évaluation utilisé pour arriver à cette valeur, et joindre une copie des documents attestant la sûreté. Au besoin, ces renseignements peuvent être donnés dans une annexe distincte.

_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	_____
_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	_____

Devise :	Montant de la Réclamation relative à la <u>période de restructuration</u> :	La Réclamation est-elle visée par une garantie?	Valeur de la sûreté détenue, le cas échéant :
_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	_____
_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	_____
_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	_____

Devise :	Montant de la réclamation <u>après dépôt</u> :	La Réclamation est-elle visée par une garantie?	Valeur de la sûreté, le cas échéant :
_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	_____
_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	_____
_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	_____

#### 4 DOCUMENTATION

Donner tous les détails concernant la Réclamation et tous les documents justificatifs, notamment le montant et la description des transactions, des conventions ou des violations juridiques donnant naissance à la Réclamation, y compris les ententes de cession ou documents semblables, le cas échéant, et le montant des factures, les détails de tous les crédits, rabais, etc. réclamés, la description de la sûreté, le cas échéant, consentie au Demandeur par le Débiteur touché et la valeur estimative de cette sûreté.

## 5 ATTESTATION

J'atteste par les présentes que :

- a) Je suis le Demandeur ou le représentant autorisé du Demandeur.
- b) Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la présente Réclamation.
- c) Le Demandeur fait valoir la présente Réclamation contre le ou les Débiteurs indiqués ci-dessus.
- d) Tous les documents justificatifs nécessaires sont joints à la présente Réclamation.

Signature : \_\_\_\_\_ Témoïn : \_\_\_\_\_  
(signature)

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_ (en lettres moulées)

Fait à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_.

## 6 DÉPÔT DE LA RÉCLAMATION ET DÉLAIS APPLICABLES

Pour les Réclamations préalables (sauf toute Réclamation préalable qui peut être présentée par un Propriétaire), la présente Preuve de réclamation doit parvenir au Contrôleur au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 2 mars 2018 (« **Date limite pour le dépôt des réclamations des créanciers ordinaires** »).

Pour les Réclamations relatives à la période de restructuration (sauf toute Réclamation relative à la période de restructuration qui peut être présentée par un Propriétaire), la présente Preuve de réclamation doit parvenir au Contrôleur au plus tard à 17 h (heure de Toronto) à la date la plus éloignée entre i) 45 jours suivant la date à laquelle le Contrôleur envoie une Trousse de réclamation des créanciers ordinaires à l'égard d'une Réclamation relative à la période de restructuration et ii) la Date limite pour le dépôt des réclamations des créanciers (« **Date limite pour le dépôt des réclamations relatives à la période de restructuration des créanciers ordinaires** »).

Pour les Réclamations après dépôt (sauf, pour plus de certitude, toute Réclamation après dépôt qui peut être présentée par un Propriétaire), la présente Preuve de réclamation doit parvenir au Contrôleur au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 2 avril 2018 (« **Date limite pour le dépôt des réclamations après dépôt des créanciers ordinaires** »).

Pour les Réclamations de Propriétaire (sauf, pour plus de certitude, toute Réclamation préalable, toute Réclamation après dépôt ou toute Réclamation relative à la période de restructuration d'un Propriétaire), cette Preuve de réclamation DOIT être retournée au Contrôleur et reçue par celui-ci au plus tard à 17 h (heure de Toronto) à la date qui est la plus éloignée entre les deux dates suivantes : i) la date qui tombe 45 jours après la date à laquelle le Contrôleur envoie une Trousse de réclamation des créanciers ordinaires à l'égard d'une Réclamation de Propriétaire et ii) le 2 avril 2018 (« **Date limite pour le dépôt des réclamations de Propriétaire** »).

Dans chacun des cas, la livraison des formulaires dûment remplis au Contrôleur doit se faire par courrier ordinaire affranchi, par courrier recommandé, par messenger, par livraison en mains propres, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

FTI Consulting Canada Inc., Contrôleur de Sears Canada  
TD Waterhouse Tower  
79 Wellington Street West  
Suite 2010, P.O. Box 104  
Toronto (Ontario) M5K 1G8

À l'attention de : Processus de réclamation - Sears Canada

Télec. : 416 649-8101  
Courriel : [searscanada@fticonsulting.com](mailto:searscanada@fticonsulting.com)

Les Demandeurs peuvent également remplir et soumettre leur formulaire de Preuve de réclamation en ligne sur le portail de réclamation du Contrôleur à l'adresse [cfcanada.fticonsulting.com/searscanada](http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada), et sont fortement encouragés à le faire.

**À défaut de déposer votre Preuve de réclamation de façon à ce que le Contrôleur la reçoive au plus tard à 17 h (heure de Toronto) à la Date limite pour le dépôt des réclamations des créanciers ordinaires, à la Date limite pour le dépôt des réclamations relatives à la période de restructuration des créanciers ordinaires, à la Date limite pour le dépôt des réclamations après dépôt par les créanciers ordinaires ou à Date limite pour le dépôt des réclamations de Propriétaire, selon le cas, votre Réclamation sera EXCLUE pour toujours et vous ne pourrez pas présenter ou faire valoir votre Réclamation contre les Entités Sears Canada. De plus, vous n'aurez droit à aucun autre avis et ne pourrez participer en tant que créancier dans le cadre des procédures en vertu de la LACC visant les Entités Sears Canada.**